

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mars 2016
CO 016 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 51
Votants : 44

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

Objet : Approbation du Projet de Territoire du PETR pour la période 2015-2020.

VU les statuts du PETR du pays du Revermont et notamment l'article 8 ;

VU la note de synthèse n°1/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT relative à l'approbation du Projet de Territoire du PETR pour la période 2015-2020 ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace, en séance du 8 mars 2016 ;

CONSIDERANT que les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Revermont dont la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny est membre comportent obligation de réaliser le projet de territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est appelée à délibérer pour approuver le projet de territoire élaboré par le PETR pour le compte de ses 3 EPCI membres et figurant ci-dessous ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Aménagement de l'Espace ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve le projet de territoire présenté par le PETR du Pays du Revermont qui comporte 4 orientations :

- Axe 1 : améliorer les conditions de la vie locale et la qualité de la vie quotidienne
- Axe 2 : renforcer l'économie locale et accompagner les dynamiques
- Axe 3 : conforter la qualité du cadre de vie en optimisant la gestion des ressources dans un souci d'aménagement et de développement durable du territoire
- Axe 4 : organiser le territoire et favoriser son ouverture et son rayonnement

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président,

Jean François GAILLARD

